

délibération :  
D2026-3-12

**SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt six, le vendredi 27 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 23 Mars 2026

Votants : 19

**Présents** : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : Désignation des  
membres délégués  
correspondants dans les  
organismes extérieurs -  
CNAS**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Madame Anne DELHOSTAL

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Jussac adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales dont les délégués élus sont renouvelés au lendemain des élections municipales.

La durée de leur mandat est calquée sur celle du mandat municipal.

Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus.

Il rappelle que, selon le règlement de fonctionnement du CNAS, pour les collectivités territoriales adhérentes et autres associations exerçant une mission de service public, le délégué est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Vu l'appel à candidature faite par Monsieur le Maire,

Vu la seule candidature de Madame Anne DELHOSTAL,

Vu les 19 voix obtenues par Madame Anne DELSHOSTAL,

**Est donc proclamé élue en qualité de délégué élu du CNAS pour ce mandat :**

**Madame Anne DELHOSTAL**

(dont la fonction au sein de l'organe délibérant est la suivante :

3ème adjointe en charge des ressources humaines et affaires sociales-santé-solidarité / CCAS)

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Le/La secrétaire de séance,  
Anne DELHOSTAL



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
André ARNAL